

Questions au B.A.P.E. concernant le Projet d'établissement du lieu d'enfouissement sanitaire à MATANE :

- 1) Suite à un sujet d'abord abordé par M. Matthieu Markarian le 20 mai, j'aimerais savoir, en référence à l'article 14, du projet de règlement des matières résiduelles, si des études supplémentaires et des essais de pompage, seront entrepris.  
Un principe de précaution implique de le faire avant la possibilité d'autorisation du projet, puisque nous ne pouvons nous contenter d'un suivi une fois le projet débuté.

Ces études et résultats devraient être en possession du B.A.P.E. avant de rendre son Rapport.

Nous demandons donc, la réalisation de ces études.

- 2) Est-ce logique que les audiences sur le lieu d'enfouissement aient lieu sans même que le Plan de gestion soit connu ?

Quelles sont les raisons pour lesquelles la consultation sur le Plan de gestion des matières résiduelles a lieu cet automne, alors qu'elle était prévue ce printemps, tenant compte du fait que tenir cette consultation avant le Rapport du BAPE sur le site, permettrait aux citoyens de fixer les objectifs de récupération et d'intervenir sur :

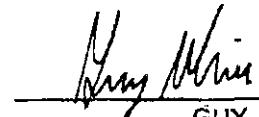
- le type
- la capacité et
- l'emplacement de leur lieu d'enfouissement, des éléments déterminants que le BAPE ne saurait ignorer.

- 3) Est-ce que le décret gouvernemental pour autoriser la Ville de MATANE à agrandir son site a été respecté, puisque ce n'est plus le même promoteur, ni le même projet.

Cela ne fausse-t-il pas sur l'appréciation de la direction des évaluations gouvernementales, sur la recevabilité du Projet ?.. (ex: Projet jugé recevable même si pas de solutions alternatives ou de consultation des citoyens en début de processus ?).

L'ambiguïté subsiste jusque dans le titre de la Commission du BAPE : « Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à MATANE » et non d'un L.E.T.

- 4) Concernant spécifiquement la structure de confinement du L.E.T. (en bentonite), qui a contre validé au ministère de l'Environnement ou autre ministère, l'analyse au niveau de la structure de confinement et sur quoi il s'est basé pour s'assurer pour qu'elle soit sécuritaire. Y a-t-il eu une approche par écosystème qui essaie d'expliquer et de résoudre en identifiant toutes les interactions entre ses différentes composantes, ce qui implique de tenir compte entre autres, de la zone à décrochement de terrain, non loin ou, y a-t-il eu une approche spécialisée, sectorielle ?



GUY AHIER  
Groupe environnemental UNI-VERT  
RÉGION MATANE

C. P. 162, MATANE (Québec)  
G4W 3N1  
Tel/Fax : (418) 562-7218